



Travail en espace clos

Durée (6h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION?

En vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, « seuls les travailleurs ayant les connaissances, la formation ou l'expérience requises pour effectuer un travail dans un espace clos sont habilités à y effectuer un travail. » (art.298)

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Connaître la définition d'un espace clos.
- Identifier les dangers et mettre en œuvre des mesures de prévention.
- Contrôler le milieu de travail avant et pendant les opérations.
- Surveiller le déroulement des opérations et élaborer une procédure de sauvetage.

ACTIVITÉS

- Formation théorique
- Présentation d'un détecteur de gaz
- Exercices pratiques
- Examen théorique

CONTENU

- Définition d'un espace clos
- La réglementation
- Les dangers (atmosphère, substances toxiques, risques biologiques, mécaniques, électriques, ensevelissement et noyade, configuration des lieux)
- Les mesures de prévention (détecteur de gaz, relevés de concentration, ventilation, appareil de protection respiratoire, équipements de protection individuels ou collectifs, gestion de la circulation, travail à chaud, surveillance, sauvetage)
- Le permis d'entrée
- Modèle de procédure de travail
- La gestion du travail dans les espaces clos

RÈGLEMENTATION

Loi sur la santé et la sécurité du travail.
Règlement sur la santé et la sécurité du travail.
Norme CSA Z1006-10 Gestion du travail dans les espaces clos.